

GUIDE PRATIQUE

RECRUTEMENT DE VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT

Le décret 87-889 du 29/10/87 modifié par le décret 2015-527 du 12/05/15, fixe les conditions dans lesquelles il peut être fait appel à des vacataires dans l'enseignement supérieur. Ne peuvent être recrutés que des personnes entrant dans l'une des catégories suivantes :

1) Sont éligibles :

- **Chargé d'Enseignement Vacataire (CEV) (art. 2 du décret 2015-527)**

- Activité salariée :** Justifier d'au moins 900 heures de travail par an et d'un revenu au moins égal à un SMIC. Au 1^{er} Octobre 2021 le SMIC mensuel est de 1 589,47 € Brut / 1 258 € Net
- Activité non salariée** (travailleur indépendant, profession libérale auto-entrepreneur...) : Justifier des revenus minimum équivalent d'un SMIC annuel soit 19 073,64 € Brut / 15 096 € Net.
- **Ils ne peuvent assurer plus de 187 H équivalent TD** (arrêté du 06 novembre 1989-modifié).
- Contractuel doctoraux :** Seul les contrats doctoraux sous le décret 2016-1173 ont la possibilité d'effectuer des heures complémentaires à la limite de 64 HTD.

- **Agent Temporaire Vacataire (ATV) (art.3 modifié par décret 2015-527)**

- Etudiants :** Etre inscrit en doctorat (3^{ème} cycle).
- Retraités :** Etre âgé de moins de 67 ans à la date de début des cours et avoir exercé son activité hors de l'INPT.
- **Ils ne peuvent assurer plus de 96 H équivalent TD au cours d'une même année universitaire.**

2) Ne peuvent pas être recrutés comme vacataires d'enseignement

- Les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle principale
- Les salariés avec une activité de moins de 900 heures par an
- Les personnes qui ont un revenu inférieur au SMIC
- Les Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)
- Les Doctorants engagés sous contrat doctoral (**décret 2009-464 du 23 avril 2009**)
- Les demandeurs d'emplois
- Les retraités de l'INP et retraités atteints par la limite d'âge

Il existe 3 types d'enseignement :

Les cours magistraux (CM), les travaux dirigés (TD) et les travaux pratiques (TP).

Le mode de conversion (CM, TD, TP)

1 heure de cours magistral = 1,5 heure de travaux dirigés

1 heure de travaux dirigés = 1 heure de travaux dirigés

1 heure de travaux pratiques = 1 heure de travaux dirigés

Tâches connexes à l'enseignement

Les vacataires sont considérés comme des intervenants qui doivent dès lors assurer un certain nombre de tâches connexes à leur enseignement, sans pour cela pouvoir prétendre à une rémunération supplémentaire ou à une réduction du nombre d'heures d'enseignement dues.

Les tâches connexes sont notamment :

- **La participation aux réunions de préparation et de bilan des activités pédagogiques,**
- **La participation au contrôle des connaissances et aux examens relevant des enseignements dispensés.**

Procédure de recrutement

Le dossier de recrutement du vacataire doit être validé par mail, au préalable aux interventions dans les formations des composantes. Aucune rémunération ne pourra vous être versée si les conditions fixées par le décret 87-889 ne sont pas remplies.

Il appartient au Directeur de la composante de s'assurer que les personnes à recruter présentent toutes les compétences et les titres requis pour que soit garantie la qualité universitaire des enseignements dispensés.

Le montant des heures de cours complémentaires

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 2017 qui modifie l'arrêté du 6 novembre 1989, le taux de rémunération des heures complémentaires en vigueur est :

- Heure Travaux Dirigés ; 41,41 €

Le paiement des heures effectuées

Tout dossier incomplet ne sera pas validé ni mis en paiement.

Le paiement ne peut intervenir qu'après service fait et validation du dossier.

Ce paiement est assuré par le service G.R.H de l'INP.

Selon quel calendrier seront payées les heures de vacances ?

Le paiement intervient après validation du service fait

A partir de la validation des services faits, un délai de deux mois minimum est

effectif. Ce délai tient compte du calendrier de paie imposé par la DRFIP (organisme public payeur).

La date de paiement des heures effectuées dépend de la transmission des informations ou des documents dans les délais.

Comment obtenir la fiche de paye ?

Les bulletins de salaires sont disponibles sur le site de l'ENSAP pour les personnes qui ont un numéro INSEE définitif.

Fiche de synthèse

Procédure BONITA/PRE-PEC	1 - Remplir le formulaire via le lien du 1^{er} mail transmis 2 - Déposer les justificatifs via le lien du 2^{ème} mail transmis
--------------------------	---

	Situation : Activité principale	Justificatifs à produire	
CHARGE D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE (CEV)	Agent Titulaire de la Fonction Publique	↻ Photocopie de la carte vitale ou attestation de Sécurité Sociale ↻ Photocopie du dernier bulletin de salaire ↻ RIB établi au nom de la personne recrutée (pour les personnes mariées si RIB au nom et prénom du conjoint joindre la photocopie du livret de famille) ↻ Autorisation de cumul d'activités	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Agent Non-Titulaire de la Fonction Publique	↻ Photocopie de la carte vitale ou attestation de Sécurité Sociale ↻ Photocopie du dernier bulletin de salaire ↻ RIB établi au nom de la personne recrutée (pour les personnes mariées si RIB au nom et prénom du conjoint joindre la photocopie du livret de famille) ↻ Autorisation de cumul d'activités <b style="text-align: center;">+ Pour les Doctorants Contractuels ↻ Photocopie du contrat doctoral <u>Si charge d'enseignement</u> ↻ Photocopie de l'Avenant d'activités complémentaires (Enseignement, expertises, DIST, TICE etc...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Agent Non-Titulaire du Secteur Privé	↻ Photocopie de la carte vitale ou attestation de Sécurité Sociale ↻ RIB établi au nom de la personne recrutée (pour les personnes mariées si RIB au nom et prénom du conjoint joindre la photocopie du livret de famille) <b style="text-align: center;">+ <u>SELON SITUATION</u>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
CHARGE D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE (ATV)	Salarié	↻ Photocopie du dernier bulletin de salaire ↻ Attestation employeur (transmis lors du 2 ^{ème} mail dans la procédure BONITA/PRE-PEC)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Profession libérale ou travailleur indépendant	↻ Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus ↻ Photocopie de l'extrait d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou une attestation d'inscription à l'URSSAF récente	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Auto-entrepreneur	↻ Déclaration d'activité + Photocopies des 3 derniers avis d'imposition sur les revenus	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Dirigeant d'entreprise	↻ Photocopie de tout document attestant de votre qualité de dirigeant. Justifier que vous retirez de l'exercice de votre profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins 3 ans. ↻ Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Retraité (âgé de moins de 67 ans) ☞ Avoir exercé au moment de la cessation de fonctions une activité professionnelle principale extérieure à l'INP.	↻ Photocopie de la carte vitale ou attestation de Sécurité Sociale ↻ RIB établi au nom de la personne recrutée (pour les personnes mariées si RIB au nom et prénom du conjoint joindre la photocopie du livret de famille) ↻ Photocopie du titre de pension	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
AGENT TEMPORAIRE VACATAIRE (ATV)	Etudiant de 3^{ème} cycle	↻ Photocopie de la carte vitale ou attestation de Sécurité Sociale ↻ Photocopie de carte d'étudiant de l'année en cours ↻ RIB établi au nom de la personne recrutée (pour les personnes mariées si RIB au nom et prénom du conjoint joindre la photocopie du livret de famille)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

NB : Les ressortissants étrangers doivent joindre une photocopie de leur titre de séjour en cours de validité précisant l'autorisation de travail.

Fiche d'intervention

Nom du Responsable :

.....

Nom de l'intervenant :

Prénom :

Statut de l'agent :

Fonctionnaire(tout ministère) Non-Fonctionnaire

Enseignant titulaire extérieur à l'INP : Agent BIATSS de l'INP :

Sous Convention d'enseignement :

Intervenant à titre gracieux :

Salarié : Non-Salarié :

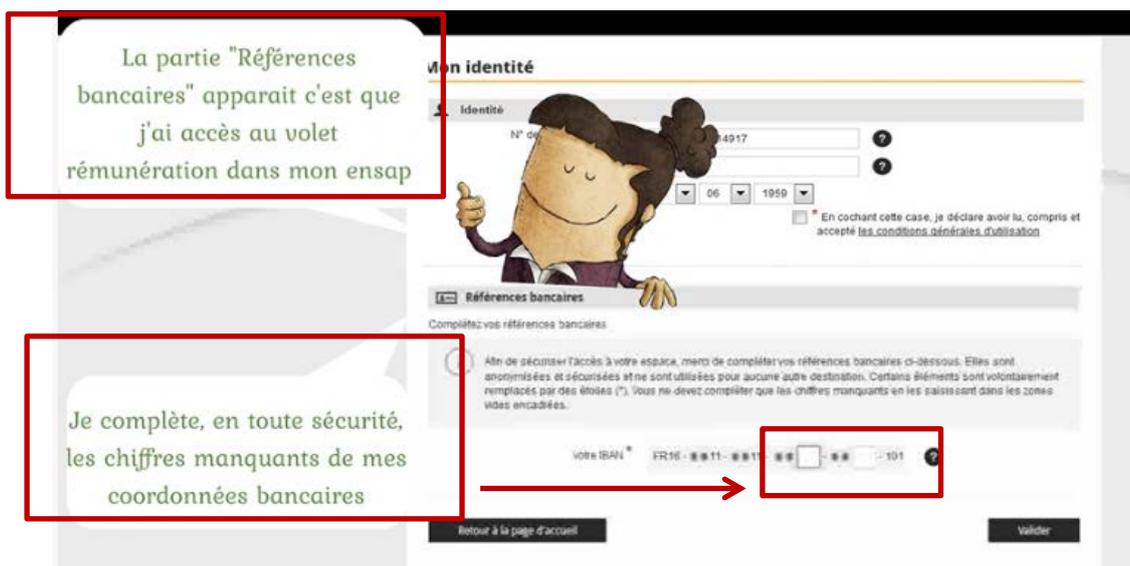
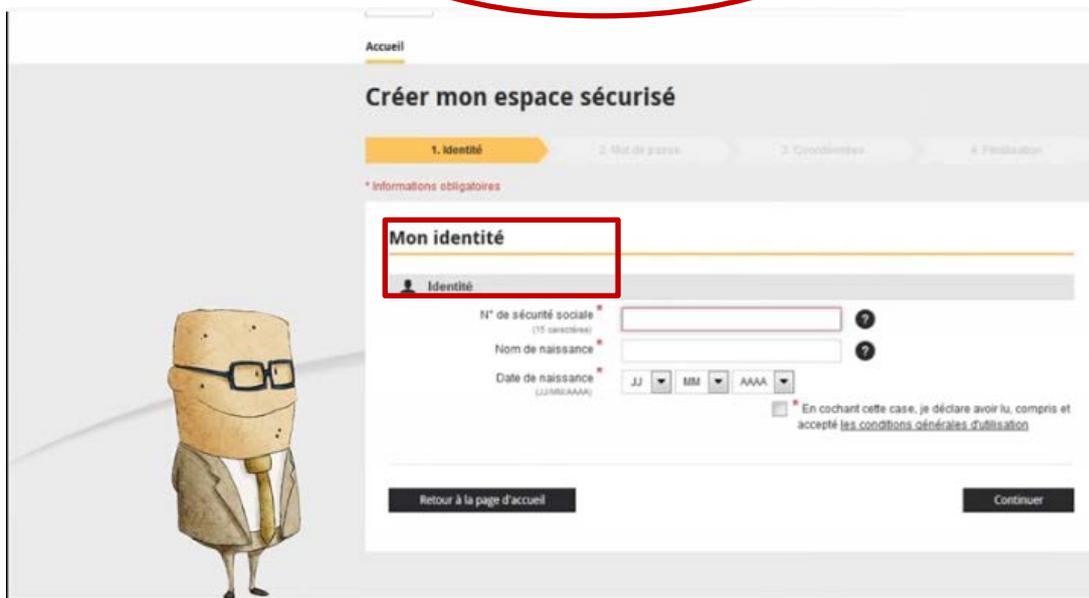
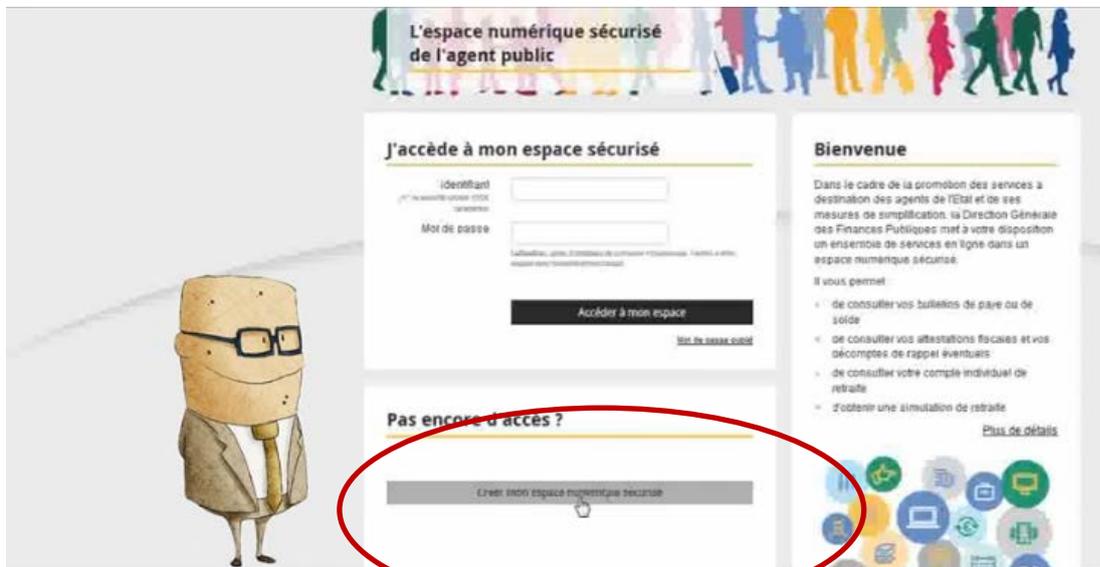
Retraité : Etudiant-Doctorant :

Mail :

Guide d'accès à ENSAP

<https://ensap.gouv.fr/>

Pour créer votre accès :



Si cette partie ne s'affiche pas c'est que vous n'avez pas accès au volet rémunération.

Vos coordonnées bancaires ne vous seront demandées qu'une seule fois et sont sécurisées.

de 3 types différents entre majuscule, minuscule, chiffre ou caractère spécial
!#\$%*+/-=?_{|}

Créer mon espace sécurisé

1. Identité 2. Mot de passe 3. Coordonnées

Mon mot de passe

Mot de passe *

Mot de passe *****

Niveau de sécurité Fort

Confirmation mot de passe *

Confirmation *****

Retour à l'étape précédente Valider et Continuer

Indiquer une adresse de messagerie pour recevoir les notifications et une adresse de secours.

J'indique de préférence une adresse personnelle privée plutôt que professionnelle

mon espace sécurisé

1. Identité 2. Mot de passe 3. Coordonnées

Mes coordonnées

Courriel

Courriel principal * anne@gmail.com

Confirmation courriel principal * anne@gmail.com

Courriel de secours * bob@

Confirmation courriel de secours *

Par défaut, votre courriel principal sera utilisé pour vous informer des événements concernant votre espace sécurisé, (notamment lors du dépôt de nouveaux documents).

Indiquer un numéro de téléphone

Cela peut permettre au gestionnaire retraite de vous contacter en cas d'interrogation sur votre compte

A quoi va servir mon numéro de téléphone ?

Mes coordonnées

Courriel

Courriel principal * anne@gmail.com

Confirmation courriel principal * anne@gmail.com

Courriel de secours * bob@

Confirmation courriel de secours *

Par défaut, votre courriel principal sera utilisé pour vous informer des événements concernant votre espace sécurisé, (notamment lors du dépôt de nouveaux documents).

Téléphone

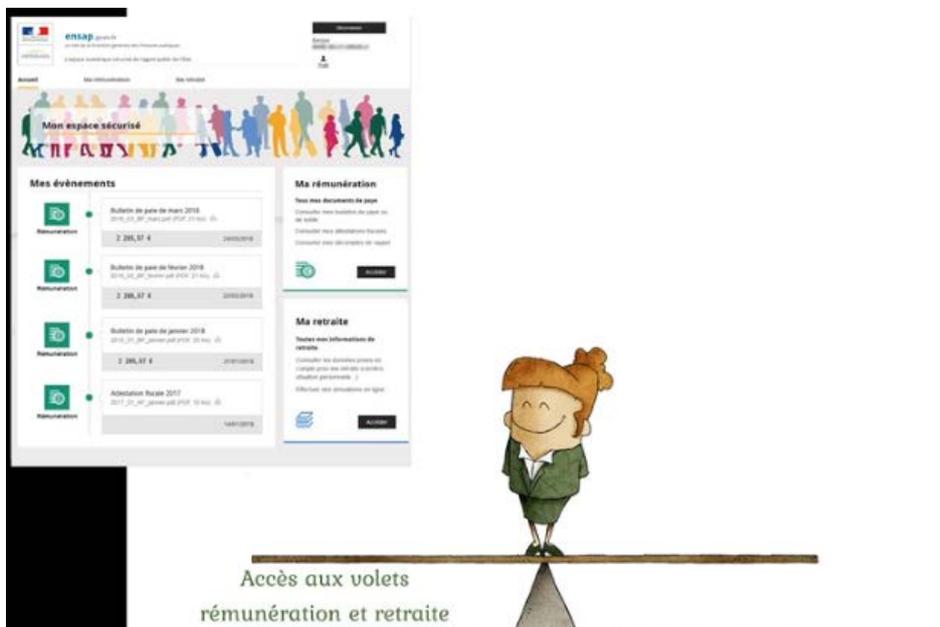
Téléphone principal 067

Téléphone secondaire

Retour à l'étape précédente Valider et Continuer



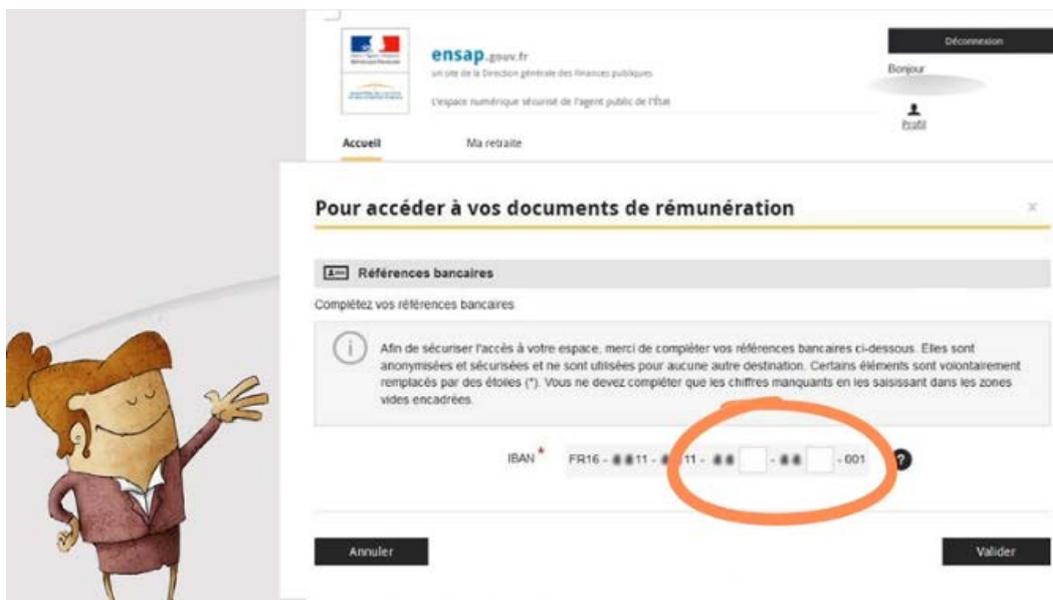
Si votre administration le propose vous avez accès au volet rémunération sinon uniquement au volet retraite.



Un mel vous est adressé pour vous inviter à vous rendre sur votre espace sécurisé



Il vous sera demandé alors de compléter vos coordonnées bancaires (une seule fois). Seuls pouvaient compléter leurs coordonnées bancaires dans la phase d'inscription, les agents dont l'administration le proposait avant votre inscription.



Vous n'aurez accès aux deux volets (rémunération et retraite) que le lendemain.

The screenshot displays the 'Mon espace sécurisé' (My secure space) on the ensap.gouv.fr website. The interface is divided into three main sections:

- Mes évènements (My events):** A vertical list of four items, each with a green icon and a 'Rémunération' (Remuneration) label. The items are:
 - Bulletin de paie de mars 2018 (2018_03_BP_mars.pdf) with a value of 2 285,57 € and date 24/03/2018.
 - Bulletin de paie de février 2018 (2018_02_BP_fevrier.pdf) with a value of 2 285,57 € and date 22/02/2018.
 - Bulletin de paie de janvier 2018 (2018_01_BP_janvier.pdf) with a value of 2 285,57 € and date 27/01/2018.
 - Attestation fiscale 2017 (2017_01_AF_janvier.pdf) with a date of 14/01/2018.
- Ma rémunération (My remuneration):** A section titled 'Tous mes documents de paie' (All my payroll documents) with options to consult payroll slips, social security slips, and receipts. It includes a green icon and an 'Accéder' (Access) button.
- Ma retraite (My retirement):** A section titled 'Toutes mes informations de retraite' (All my retirement information) with options to consult pension data and perform simulations. It includes a blue icon and an 'Accéder' (Access) button.

A cartoon illustration of a woman with brown hair in a bun, wearing a purple suit, stands on the right side of the page, gesturing towards the 'Ma retraite' section.